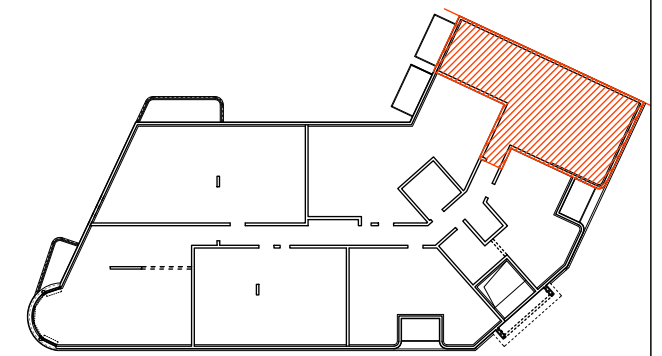


PREMIER ART

Maisons-Alfort

19 avenue du Professeur Cadiot
94700 Maisons-Alfort



Type	Num.	Cage	Niveau
T3	C 131	C	R + 1

Entrée	6.1 m ²
Séjour/Cuisine	27.1 m ²
dgt	4.5 m ²
wc	1.9 m ²
sdb	5.3 m ²
chambre 1	12.1 m ²
chambre 2	9.3 m ²

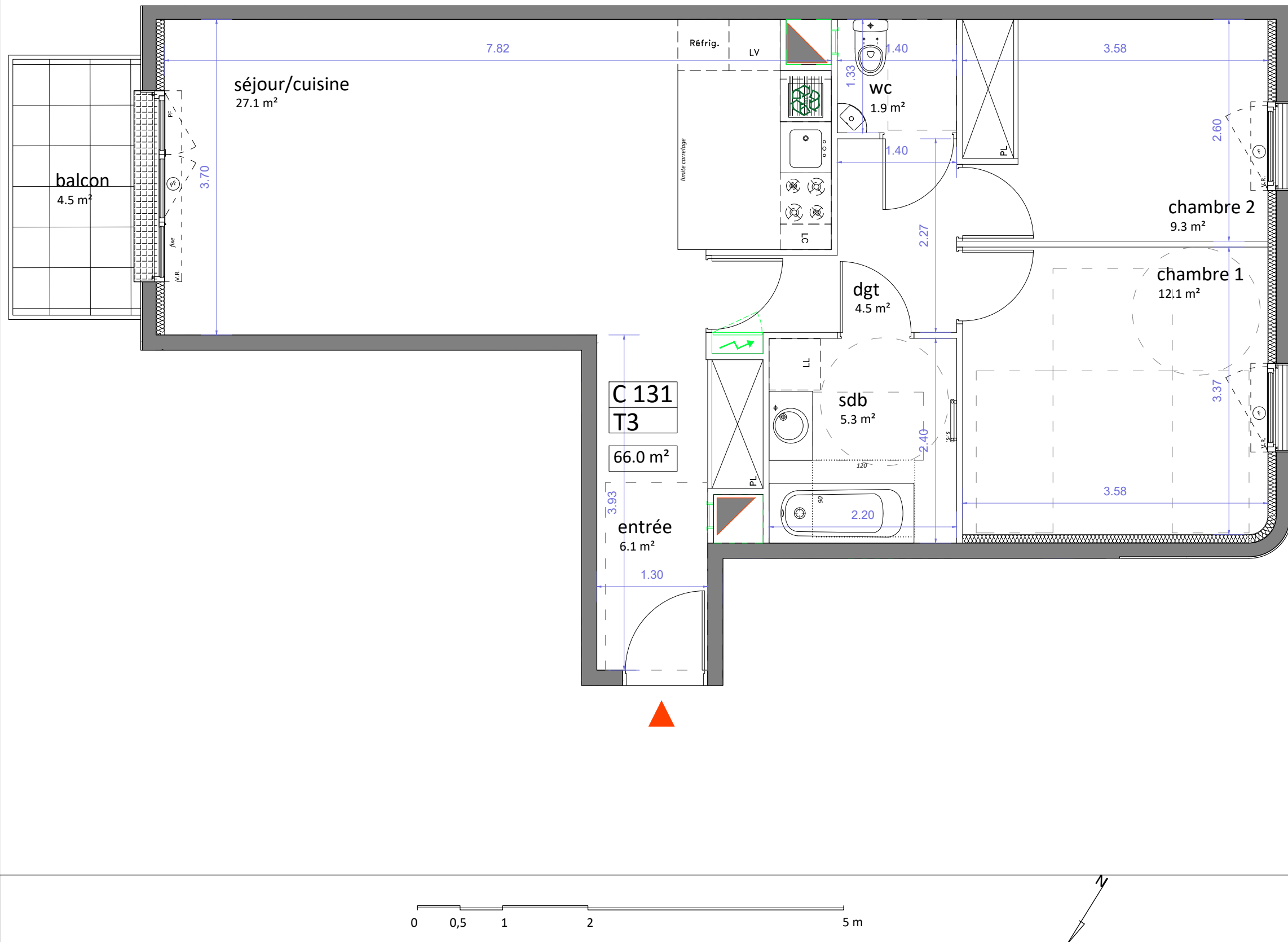
SURFACE HABITABLE 66.0 m²

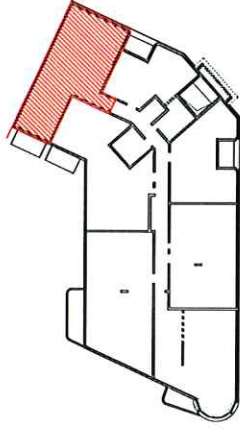
Balcon 4.5 m²

LÉGENDE		
F : fenêtre	faux-plafond soffite	CUI : cuisson
PF : porte-fenêtre	SS : sèche serviette	LC : linéaire complémentaire
VR : volet roulant	ETEL : tableau électrique	LV : lave vaisselle
PL : placard		LL : lave linge
		REFRIG : réfrigérateur
		TRI : tri selectif

NOTA
Les surfaces des placards sont incluses dans celles des pièces attenantes. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des contraintes de réalisation, des nécessités techniques, réglementaires ou administratives, concernant notamment les dimensions libres, les hauteurs d'allège, les éléments d'équipement et réseaux divers. Les retombées, les soffites, les faux-plafonds sont représentés à titre indicatif. Les canalisations ne sont pas figurées. La végétation n'est pas contractuelle. Les seuils des balcons sont de 15cm maximum, les seuils des terrasses sont de 20cm maximum. Les allèges pleines des fenêtres ont une hauteur minimum de 45cm. Les hauteurs sous faux-plafond ou soffite seront de 210 cm minimum. les ouvrants sont représentés en pointillés

Date : Le 22 septembre 2022
Indice : 01





Type	Num.	Cage	Niveau
T3	C 131	C	R+1

Entrée	6.1 m ²
Séjour/Cuisine	27.1 m ²
dgt	4.5 m ²
wc	1.9 m ²
sdb	5.3 m ²
chambre 1	12.1 m ²
chambre 2	9.3 m ²
SURFACE HABITABLE	66.0 m²
Balcon	4.5 m ²

LEGENDE

	faux-plafond	CUI : cuisine
	fenêtre	LV : lincaire complémentaire
	porte-fenêtre	SS : salle serviette
	volet roulant	ETEL : tabeau électrique
	placard	REFRIG : réfrigérateur
		TRI : tri sélectif

NOTA

Les surfaces des placards sont incluses dans celles des pièces attenantes. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des contraintes de réalisation, des nécessités techniques, réglementaires ou administratives, concernant notamment les dimensions libres, les hauteurs d'allège, les éléments d'équipement et réseaux divers. Les rebrous, les soffites, les faux-plafonds sont représentés en gris. Les matériaux ne sont pas figurés. La végétation n'est pas contractuelle. Les surfaces balconnées ne sont pas figurées. Les surfaces des terrasses sont de 20cm maximum. Les allèges pleines des fenêtres ont une hauteur minimum de 45cm. Les hauteurs sous faux-plafond ou soffite seront de 210 cm minimum. Les ouvrants sont représentés en pointillés.

Date : Le 22 septembre 2022

Indice : 01

